

Comité Hospital & Transport Surge Capacity

En vertu de l'article 13 de la loi du 4 novembre 2020 portant diverses mesures sociales suite à la pandémie de COVID-19

DATE 23/02/2023

CONTACT

TEL.

E-MAIL

Aux Directeurs généraux des Hôpitaux généraux et universitaires

OBJET : Enregistrement des données Covid

Madame, Monsieur le Directeur général,

A partir du 02/03/2023, l'enregistrement des données Covid sera pris en charge par le SPF Santé Publique. L'enquête « Surge Capacity Survey » ne se fera plus au moyen de LimeSurvey mais d'un nouvel onglet dans la page « Material Requests and Surge Capacity ».

Les questions restent identiques. Seuls trois changements sont prévus concernant les données à enregistrer :

- La répartition par statut de vaccination des patients admis à l'hôpital ainsi qu'aux soins intensifs n'apparaîtra plus dans le questionnaire (il n'était déjà plus nécessaire de la remplir, les champs correspondants seront à présent retirés du questionnaire).
- La répartition par âge des patients admis à l'hôpital ainsi qu'aux soins intensifs ne sera plus demandée. Seul le nombre total de patients admis (à l'hôpital ainsi qu'aux soins intensifs) devra encore être encodé.
- La partie de l'enquête concernant les données détaillées de mortalité est facultative, ces données sont néanmoins importantes pour le suivi épidémiologique et nous voudrions vivement vous encourager à continuer à les enregistrer ; cette partie peut être remplie si des décès ont été signalés au sein de l'hôpital. Attention cependant, la déclaration agrégée des décès liés au Covid (questions 2.3.6, 2.4.1 et 3.6) reste obligatoire.

Les modalités d'enregistrement restent également identiques à celles décrites dans notre lettre du 13/12/2022, à savoir :

Deux enregistrements par semaine, le lundi et le mercredi. Les autres jours sont à enregistrer rétroactivement :

- pour le jeudi, vendredi, samedi et dimanche à enregistrer le lundi, avec les données du lundi ;
- pour le mardi à enregistrer le mercredi, avec les données du mercredi.

Si le lundi est un jour férié, il y aura :

- un enregistrement le vendredi précédant le lundi férié pour le jeudi et le vendredi ;
- le mercredi après le lundi férié seront enregistrées les données de samedi, dimanche, lundi, mardi et mercredi.

Si le mercredi est un jour férié, alors :

- le jeudi seront enregistrées les données de mardi, mercredi et jeudi ;
- le lundi après le mercredi férié seront enregistrées les données de vendredi, samedi, dimanche et lundi.

L'enregistrement du mercredi 01/03/2023 se fera au moyen de l'enquête LimeSurvey de Sciensano. Cette enquête restera disponible jusqu'à 23h59 mercredi 01/03/2023 pour les enregistrements tardifs et corrections des données allant jusqu'au mercredi 01/03/2023.

A partir du jeudi 02/03/2023 l'enregistrement se fera au moyen du nouveau formulaire mis en place par le SPF Santé Publique. Le lundi 06/03/2023, il faudra donc encoder rétroactivement les données allant du jeudi 02/03/2023 au lundi 06/03/2023 sur le nouveau formulaire.

La boîte mail hospital_datacollection@sciensano.be sera également clôturée à partir du jeudi 02/03/2023 et les futures questions ou remarques concernant l'enquête Surge Capacity seront à adresser à l'adresse htsc@health.fgov.be. Si vous désirez par la suite corriger des données qui ont déjà été enregistrées, nous vous prions de modifier les données directement dans le formulaire (où il sera possible de modifier un encodage a posteriori).

Le lien vers le formulaire ainsi que les informations pour se connecter (nom d'utilisateur et mot de passe spécifique à chaque hôpital), un manuel détaillant l'utilisation du formulaire et un document « FAQ » pour répondre aux éventuelles questions seront communiquées par mail depuis la boîte mail htsc@health.fgov.be aux directeurs des hôpitaux concernés par ce questionnaire.

Si vous avez d'autres questions spécifiques concernant cette lettre, n'hésitez pas à prendre contact avec nous via l'adresse htsc@health.fgov.be.

Nous tenons à remercier les directions hospitalières, les prestataires de soins et le personnel hospitalier pour leurs efforts constants.

Marcel Van der Auwera
Président du Comité Hospital & Transport
Surge Capacity